

Mandat du groupe de travail « géo-informations pour la mer et le littoral »

Préambule

Le groupe de travail GIMeL a été mis en place début 2012, suite à une lettre d'intention datée du 23 janvier 2012 et faisant suite à une réunion du 19 octobre 2011. Ce groupe a été animé par la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) de 2012 à 2014 et a produit une série de fiches et recommandations, synthétisée dans un document début 2015.

Afin de relancer les activités de ce groupe de travail, et de lui donner une portée plus officielle et reconnue, les membres du noyau d'expertise souhaitent l'intégrer au sein de la commission Données du CNIG et proposent ce mandat.

Contexte

L'espace marin français représente près de 10,3 millions de km², soit le 2^{ème} espace marin au monde ! Cette importance, explique et favorise l'émergence de nombreux projets (avec des implications très importantes que ce soit sur le plan scientifique, industriel et économique) avec nos partenaires européens et internationaux. Parmi les politiques publiques, projets ou axes de travail structurants, l'on peut citer : la directive planification de l'espace maritime, la directive cadre stratégie pour le milieu marin, la directive cadre sur l'eau, les directives Oiseaux et Habitats-faune-flore (Natura 2000), la directive inondation, de nombreux projets de coopération INTERREG, l'extension raisonnée du plateau continental français (Extraplac), les énergies marines renouvelables, les aires marines protégées, l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor). Ceux-ci mettent en jeu l'Etat et ses services, de nombreux opérateurs scientifiques et techniques, qu'ils soient hexagonaux, ultra marins, étrangers (Europe et international) et des organisations/conventions internationales (FAO, ICES, IHO, secrétariats exécutifs des conventions Oskar, Barcelone, etc.).

Enjeux

Au même titre que pour le milieu terrestre, la maîtrise de l'information géographique devient un enjeu majeur de construction et de mise en œuvre des politiques publiques sur la mer et le littoral. La décision de permettre la diffusion du référentiel géographique à grande échelle (RGE) au coût marginal et le déploiement du géoportail comme réponse à la directive INSPIRE ont contribué à la maîtrise de l'information géographique terrestre. Le milieu marin est à mettre en parallèle avec le milieu terrestre.

Le mandat donné en 2003 au SHOM et à l'IGN pour la production du référentiel géographique littoral et confirmé par le CIMer en 2009 est une première réponse au besoin

puisqu'il conduit à l'établissement progressif d'un référentiel continu et précis de notre littoral métropolitain et ultramarin (produits Litto3D).

Dans une perspective à plus long terme, la mise en place de la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML), la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) et la Stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, ainsi que les documents stratégiques de façade (DSF) et les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) impliqueront des diagnostics reposant également sur des géo-informations à toutes échelles ou niveaux de détails tant géographiques que sémantiques. Dans ce contexte, la production, l'acquisition, le partage et l'échange de données sont des besoins récurrents.

Cependant, il semble que certaines des informations nécessaires soient difficilement disponibles et accessibles par la sphère publique (services de l'État et établissements publics ainsi que collectivités territoriales) : données inexistantes, parcellaires, hétérogènes, obsolètes et/ou inadaptées, difficultés dans la mise à disposition. Enfin, en l'absence de standards clairement établis, elles peuvent être hétérogènes et donc difficilement comparables ou agrégables, ou encore leur échange ou mise à disposition est rendu difficile par l'absence de métadonnées, ou des droits de diffusion restrictifs ou inexistantes.

Pour faciliter voire permettre le bon déroulement des travaux, il apparaît donc nécessaire de disposer, comme à terre, d'un socle de données géographiques de référence concernant la mer et le littoral, qui puisse être partagé par l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce domaine, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour dont certaines ont débouché sur la production de documents comme par exemple :

- Données géographiques de référence en domaine littoral marin - groupe de travail SHOM – IFREMER (2000) ¹
- Rapport du CNIG concernant le Littoral et ses annexes (2004) ²
- Rapport Bersani (2006) ³
- Document de synthèse 2015 – Groupe de travail GIMeL

Ces documents contiennent des listes de jeux de données dont certaines sont déjà disponibles suite à l'effort collectif entrepris mais dont la capitalisation et l'entretien restent à organiser.

Parmi les démarches bénéficiaires d'une amélioration en la matière, on peut également citer l'Observatoire national de la mer et du littoral (ONML), un outil de valorisation et de mise à disposition de différents publics de données/informations relative à la mer et au littoral. Il avait été mis en place (prenant la suite de l'Observatoire du littoral) suite à la décision du CIMer de décembre 2009 et au Grenelle de la mer. Des données de référence partagées par tous les acteurs constitueraient utilement un socle commun à l'ensemble des analyses relatives à des thématiques spécifiques sur la base de données « métier » réalisées dans le cadre de cet observatoire.

¹ https://www.ifremer.fr/sextant_doc/sextant/donnees_geographiques_reference.pdf

² http://www.cnig.gouv.fr/Front/docs/cms/rapport-groupe-de-travail-littoral_123754662299117700.pdf

³ http://www.geolittoral.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Litto_oct06_cle076f41.pdf

Enfin au-delà de ce contexte opérationnel, il faut également tenir compte des exigences de la directive INSPIRE, qui vise à organiser les informations géographiques relatives aux politiques environnementales au sein de l'Union européenne, à fluidifier leur circulation et à améliorer leur accessibilité. De nombreuses thématiques sont concernées, dont plusieurs concernent le milieu marin et littoral.

Objectifs et livrables

L'objectif général de ce groupe de travail est d'identifier un socle de données de référence pour la mer et le littoral et de le rendre aussi compatible que possible avec les besoins des utilisateurs.

Sur la base des travaux initiés par le précédent groupe GIMeL, il s'agira concrètement de constituer un socle commun de données utiles à une communauté d'acteurs, qui soient :

- standardisées (avec l'objectif de produire des spécifications nationales compatibles avec INSPIRE et entérinées par la COVADIS pour les données produites par les acteurs locaux), pouvant donc être facilement agrégées, complétées, échangées, et réutilisées ;
- disponibles et accessibles gratuitement aux acteurs publics qui en ont l'utilité dans le cadre de leurs activités.

Les objectifs spécifiques de l'année 2016 consistent à constituer une documentation largement accessible à partir des travaux antérieurs et d'identifier d'éventuelles évolutions utiles aux producteurs de données.

Durée du mandat

Le présent mandat est défini pour une durée de un an renouvelable, les objectifs décrits ci-dessus correspondant aux objectifs de la première année (2016).

Composition du groupe et animation

L'animation et le secrétariat de ce groupe sont placés sous la responsabilité de la délégation à la mer et au littoral (DML). Ce groupe est composé des membres intéressés dits « contributeurs », qu'ils soient diffuseurs de données ou utilisateurs d'informations géographiques. La communauté se veut ouverte et à géométrie variable selon les sujets abordés.

Moyens mis en œuvre

Pour répondre aux objectifs fixés, le groupe de travail s'appuiera sur :

- une réunion plénière par an, de préférence en marge d'un évènement ciblant les utilisateurs de données littorales et marines (colloque mer/Géo et/ou Rencontres Decryptagéo, par exemple) ;
- des réunions trimestrielles en fonction des besoins et des avancées des travaux, en privilégiant le système de visio-conférence ;
- des échanges à distance via une plateforme collaborative mise à disposition et administrée par le CEREMA et comprenant un module forum, un wiki et espace de

dépôt de documents. Le forum est accessible à tous en lecture (accès public) et aux membres du groupe en lecture/écriture ;

- un catalogue « référentiels » de l'infrastructure de données géographiques marines et littorales Sextant.

PROJET